

Appel à Manifestation d'intérêt

Coordination régionale Sport-Santé en Centre-Val de Loire

CONTEXTE

En 2011, la Haute Autorité de santé (HAS) a reconnu l'activité physique et sportive comme thérapeutique non-médicamenteuse. Depuis, les évolutions juridiques ont introduit la possibilité pour les médecins traitants de prescrire de l'activité physique adaptée aux patients atteints d'une affection longue durée (ALD) permettant ainsi d'intégrer dans le parcours de soin l'activité physique et sportive comme facteur de santé physique et mentale.

C'est dans ce contexte que la Stratégie nationale sport-santé (2019-2024) pilotée par le Ministère des sports, des jeux olympiques et paralympiques et le Ministère de la santé et des solidarités a été construite. Elle vise à promouvoir l'activité physique et sportive pour toutes les populations en mettant un accent particulier sur les publics dits « empêchés » ou éloignés de la pratique sportive.

Le programme des Maisons sport-santé a été créé en 2019 puis renforcé afin de mailler l'ensemble du territoire national pour répondre aux besoins des usagers. La loi du 2 mars 2022, visant à démocratiser le sport en France, a renforcé le rôle des Maisons sport-santé en les inscrivant dans le code de la santé publique, et a élargi les possibilités de prescription médicale d'activités physiques adaptées.

La Stratégie régionale sport-santé (SRSS) Centre-Val de Loire, signée le 20 février 2024, est le fruit d'un travail impulsé par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), l'Agence régionale de santé (ARS), qui en assurent le co-financement, puis le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) qui participe à sa mise en œuvre concrète en lien avec les acteurs de la Conférence régionale du sport (CRS).

Cette dynamique est renforcée par l'animation territoriale des Jeux olympiques et paralympiques 2024 et de la Grande Cause Nationale 2024, créant ainsi des habitudes de travail entre les partenaires issus de multiples horizons et impliquant le monde économique.

Ces partenariats consolidés ou naissants permettront de répondre aux besoins des usagers et des publics éloignés de la pratique d'activités physiques. Ils seront également des ressources importantes afin de pérenniser les actions des Maisons sport-santé habilitées, outils essentiels de la mise en œuvre concrète de l'activité physique adaptée à des fins thérapeutiques non-médicamenteuse.

Le premier objectif transversal de la Stratégie régionale sport santé est de structurer le sport-santé en région grâce à l'animation du réseau régional sport-santé

OBJECTIFS

Le présent appel à candidature a pour objectif d'identifier la structure qui portera la mission de coordination régionale dont l'enjeu principal est :

- **Coordonner et assurer le suivi de la stratégie Régionale Sport Santé avec les priorités suivantes :**
 - o Pérenniser le modèle économique des MSS et du sport-santé ;
 - o Animer et structurer le réseau régional sport-santé ;
 - o Assurer le suivi des actions emblématiques inscrites dans la stratégie régionale Sport-Santé ;
 - o Former les professionnels du sport et de la santé sur des thématiques transversales ;
 - o Communiquer et diffuser les bonnes pratiques et outils à l'ensemble des départements du territoire ;

LES MISSIONS

- Organiser deux comités de pilotage par an, à vocation régionale (composition à définir avec les acteurs institutionnels) ;
- Organiser deux journées régionales par an d'animation de réseau :
 - o L'une à destination des MSS – en collaboration avec les têtes de réseaux régionales ;
 - o L'autre à destination de l'ensemble du réseau sport-santé (ESMS, Coordinations ETP, CLS, CPTS, CH, mouvement sportif régional, organismes mutualistes, assurance maladie etc.) ;
- Participer à la concertation pour l'instruction et l'habilitation des MSS ;
- Travailler, en lien avec les services de l'Etat, à construire un modèle économique fiable et durable (recherche d'un financement global régional pérenne, création d'un fonds de dotation, financement de l'APA par l'Assurance Maladie et/ou les organismes mutualistes) ;
- Formaliser et uniformiser, en lien avec les coordinations départementales un parcours-type d'APA sur prescription ;
- Gérer le site internet sport-santé Centre-Val de Loire ;
- Créer et diffuser des outils méthodologiques partagés ;
- Co-crée et mettre en œuvre un plan de formation régional en lien avec les acteurs du territoire ;
- Accompagner l'ingénierie de projet pour la mise en œuvre de la stratégie régionale sport santé (échancier, outils...).

LIENS PARTENARIAUX :

- Coordinations départementales Sport-Santé ;
- Acteurs institutionnels (ARS, DRAJES, collectivités...) ;
- Mouvement sportif régional (CROS, ligues...) ;
- Professionnels de santé (URPS, Pôle régional d'Education Thérapeutique du Patient...) ;
- Mutualité et Assurance Maladie ;
- Acteurs du champ de la recherche et de la formation (Université, Collégium Santé, laboratoires de recherche, organismes de formation...) ;

MODALITES DE FINANCEMENT

Les financements pourront porter sur :

- Le recrutement d'un temps dédié à la mise en œuvre des missions régionales ;
- Les frais de déplacement, l'organisation de journées et réunions régionales ;

Une convention pluriannuelle attributive de subvention pour la réalisation des missions sera signée entre l'ARS et la structure retenue.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Les structures éligibles sont :

- Des structures à vocation régionale ayant une bonne connaissance du mouvement sportif et du champ de la santé dont :
 - Les Maisons Sport-Santé ;
 - Les Ligues régionales sportives ;
 - Les établissements et associations de secteur sanitaire, social et médico-social.
- La demande devra faire apparaître le nom et les coordonnées du référent régional ainsi que le temps de travail prévisionnel dédié à la coordination.
- Il est recommandé de prendre attache avec les services de l'état avant tout dépôt de candidature – DRAJES et ARS.

MODALITES DE DEPÔT

Les dossiers de demande de subvention devront être transmis dans la période **du 18 avril 2024 à 9 heures au 21 mai 2024 à 17 heures sur :**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appele-a-manifestation-d-interet-coordination-regio>

INSTRUCTION ET NOTIFICATION

L'instruction des demandes sera réalisée conjointement par l'Agence Régionale de Santé, la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports.

La décision et l'envoi de la notification seront réalisées au niveau régional par la DRAJES et l'ARS. Les notifications seront transmises entre le 10 et le 14 juin 2024.

CONTACTS DES SERVICES DE L'ETAT

Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Centre-Val de Loire	Agence régionale de Santé
<i>Maxence LEON-LEVERD</i> maxence.leon-leverd@ac-orleans-tours.fr	<i>Solenn Quintard</i> solenn.quintard@ars.sante.fr